



Taxis gratuits pour les personnes qui éprouvent des difficultés de déplacement

Du 1^{er} mai au 31 juillet dans la Corbeille namuroise

Avant l'arrivée de la navette urbaine le 1^{er} août 2024, la Ville de Namur propose à ses usagers et usagères ayant des difficultés de déplacement de bénéficier d'un service de taxis gratuits dans l'ensemble de la Corbeille.

Pour qui ?

- Les personnes détentrices d'une carte PMR.
- Les personnes âgées de 60 ans et plus.
- Les enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte minimum.
- D'autres personnes éprouvant des sérieuses difficultés de marche (femmes enceintes, personnes blessées ou ayant un colis imposant).

Quand ?

- Du lundi au samedi, entre 9h00 et 19h00.
- Le dimanche entre 10h00 et 18h00.

Comment ?

En téléphonant à une de ces deux compagnies de taxi ou en vous adressant directement à elles place de la Station.

- **Hepp' Taxi : 081 31 36 15**
- **Taxis Burnonville : 081 22 55 55**

Ce service est valable uniquement pour des parcours dans le centre-ville (origine et destination - voir plan au verso).

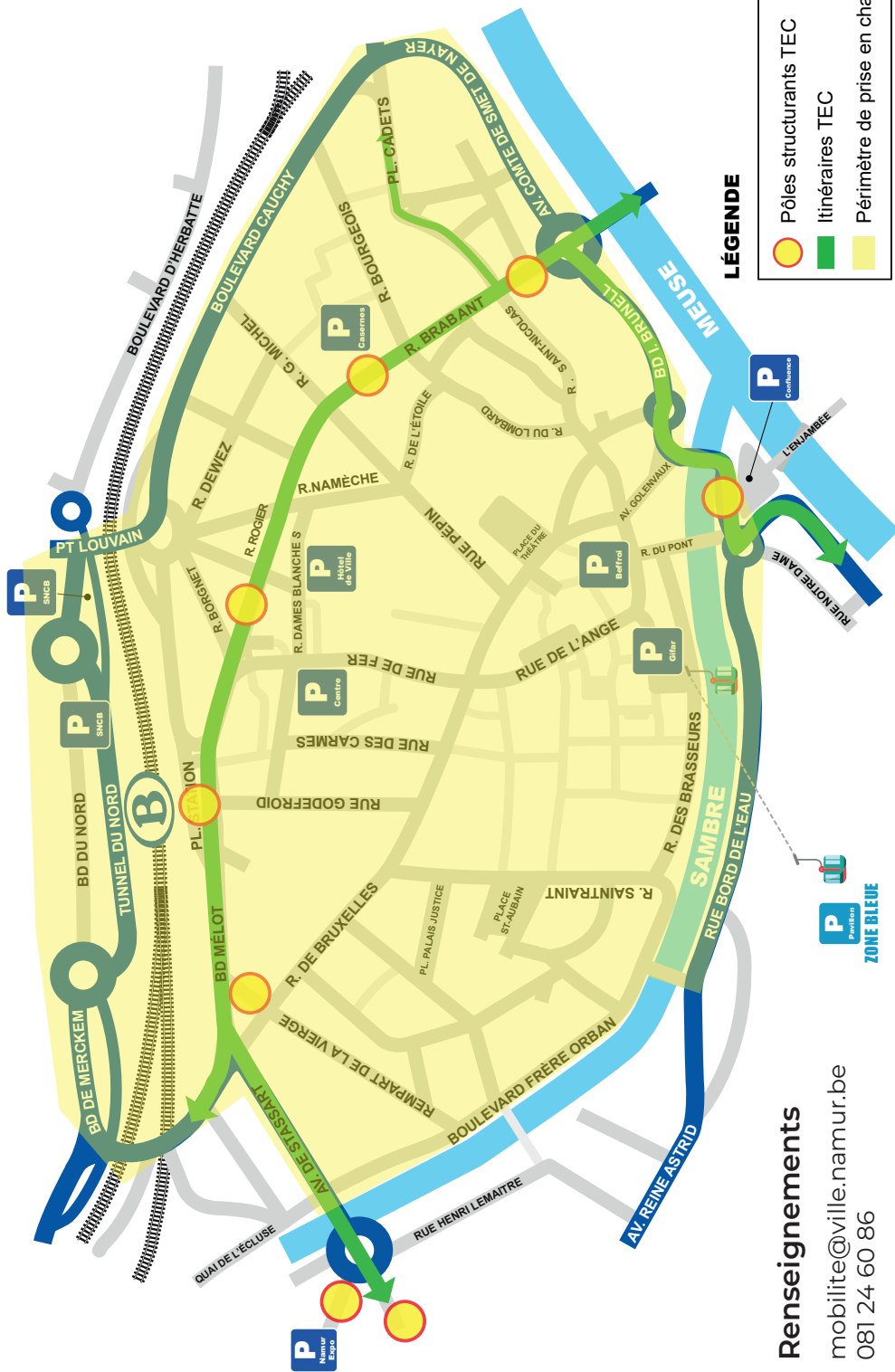


POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE



PÉRIMÈTRE DE PRISE EN CHARGE DES TAXIS CONVENTIONNÉS DE LA VILLE DE NAMUR (MAI – JUIN – JUILLET 2024)

Éditeur responsable: Ville de et à 5000 Namur. Avril 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique



Renseignements
 mobilite@ville.namur.be
 081 24 60 86